

DÉPARTEMENT  
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT  
DE  
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE  
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 22 mai 2026****CONVOCATION**Date : 13 mai 2026  
Affichée le : 13 mai 2026

## Nombre de conseillers :

En exercice : 33  
Présents : 31  
Votants : 33  
Pouvoirs : 2  
Absent : 0**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**Affichée et mise en ligne le :  
29 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-deux mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

**Etaient présents :** Mme Julita SALBERT – M. Joël MOREAU – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Didier PILLETTE – Mme Nadège FAUL – M. Bernard BONI – M. Alphonse PAGNON – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Rodolphe MIET – Mme Sylvie BRIÈRE – M. François DELAIS – Mme Virginie GRANTE – M. Gérard BRUNEL – Mme Sophie-Anne GUILHAUME – M. Thierry MALHERBE – Mme Cécile PIGNOL-MASSON – Mme Carole BREVET – M. Arthur GILLET – Mme Lysiane RESSEGUIER – M. Jean DELCROIX – Mme Gaëlle LAZENNEC – M. Laurent MOLVOST – Mme Carole LE BOUILLONNEC – M. Alain KANJOU – Mme Martine LALO – M. Mathias COUMERT – M. Edwin LEGRIS – Mme Carine PELEGRIN.

**Absents représentés**Mme Carole BOULANGER ..... Pouvoir à M. Bernard BONI  
M. Julien DOLFI ..... Pouvoir à M. Rodolphe MIET**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2026-05-06

**OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR – PLAGE.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les admissions en non-valeur sont des créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

Considérant que Madame le Receveur du Service de gestion Comptable de L'Isle-Adam demande à procéder à l'admission en non-valeur d'une liste d'anciens titres émis entre 2022 et 2023 (entrées Plage) dont le recouvrement est impossible à ce jour :

- 2022 pour un total de 376,00 €
- 2023 pour un total de 370,00 €

Soit un total de 746,00 € d'admission en non-valeur

Après avis de la Commission des Finances en date du 19 mai 2026.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

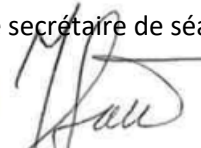
**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 31 voix pour et 2 abstentions,

- **accepte** l'admission en non-valeur de ces anciens titres dont les dépenses seront payées sur l'article 6541 au Budget annexe de la Plage, dont le tableau est ci-annexé.
- **autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire,  
  
Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance

  
Julita SALBERT